

NATIONS UNIES  
**Assemblée générale**

QUARANTE-SIXIÈME SESSION

*Documents officiels*

PREMIERE COMMISSION  
11e séance  
tenue le  
mardi 22 octobre 1991  
à 10 heures  
New York

PROCES-VERBAL DE LA 11e SEANCE

Président :

M. MROZIEWICZ

(Pologne)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,  
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,  
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.1/46/PV.11  
30 octobre 1991

FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 40.

POINTS 47 A 65 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

M. GHEZAL (Tunisie) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser les félicitations de la délégation tunisienne à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission de cette quarante-sixième session de l'Assemblée générale. Vos qualités de grand diplomate et votre expérience personnelle nous assurent d'avance d'une conduite parfaite de nos travaux.

Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter les membres de votre bureau pour leur élection à leurs postes respectifs.

Nous exprimons aussi notre reconnaissance à M. Yasushi Akashi, Secrétaire général adjoint pour son action inlassable en faveur de la cause du désarmement ainsi qu'à M. Sohrab Kheradi pour son concours toujours précieux et sa disponibilité sans faille au service de notre commission.

Comme l'ont souligné les orateurs qui m'ont précédé, les changements qui se sont opérés sur la scène internationale ces derniers temps sont, somme toute et malgré une évolution inégale, porteurs de grands espoirs dans un monde qui a encore besoin de se sécuriser davantage.

La communauté internationale avec toutes ses composantes se trouve aujourd'hui et plus que jamais placée dans une situation où l'indifférence n'est plus permise. L'engagement de tous dans l'oeuvre commune en faveur d'un monde où la sécurité, le développement et la coopération deviennent, pour tous, des objectifs majeurs d'avenir, est désormais une responsabilité que tout un chacun se doit d'assumer. Et ce n'est qu'en oeuvrant dans ce sens, et dans ce seul sens, qu'on serait en droit d'aspirer à un monde réellement meilleur.

Face à l'espoir auquel nous aimons tous croire, la volonté politique des Etats demeure une exigence fondamentale pour atteindre nos nobles objectifs de désarmement et de développement, deux composantes essentielles dont la relation intime ne fait que se vérifier et s'affirmer de jour en jour.

Pour ce qui est de la question de l'armement et du désarmement, l'histoire des relations internationales nous a toujours démontré que l'accumulation effrénée des armes a été de tout temps génératrice de tensions

M. Ghezal (Tunisie)

et de conflits. Les thèses qui plaident et plaident encore en faveur de ce que d'aucuns appellent les exigences de la dissuasion ont montré à chaque fois les conséquences contradictoires de ce principe. La fabrication d'armes encore plus meurtrières ainsi que la course pour en accumuler le plus grand nombre possible en ont été le résultat le plus direct tout au long des décennies passées.

Nous nous réjouissons que depuis lors, de nombreuses initiatives et décisions dans le domaine spécifique du désarmement aient été prises, car tout acte visant à débarrasser le monde de ses arsenaux militaires ne pourrait être que bénéfique pour l'humanité tout entière. Les pas encourageants déjà franchis dans ce domaine seront, de l'avis de ma délégation, incontestablement générateurs d'autres jalons, à condition bien entendu que la volonté politique des Etats s'affirme de plus en plus pour que s'aplanissent progressivement les obstacles qui se sont toujours dressés face au désarmement général et complet.

La Tunisie, mon pays, a enregistré avec satisfaction, dans le discours qu'a prononcé son ministre des affaires étrangères, au début de ce mois devant l'Assemblée générale, les étapes positives et prometteuses accomplies durant les années 1990 et 1991 dans le domaine du désarmement, à savoir la signature à Paris en novembre dernier du Traité relatif aux armes conventionnelles en Europe ainsi que la signature à Moscou en juillet de la même année de l'accord de principe relatif au Traité START qui vise la réduction des armes stratégiques entre les Etats-Unis et l'Union soviétique.

Mon pays a également accueilli avec satisfaction l'importante déclaration du Président George Bush du 27 septembre dernier relative à la réduction par les Etats-Unis de plusieurs types d'armement nucléaire de courte portée et autres, déployés en mer, sur terre et dans l'espace, décision historique à laquelle a sans tarder répondu le Président Mikhail Gorbatchev en annonçant de son côté des décisions aussi positives et louables ayant trait à l'élimination des armes nucléaires tactiques.

Sur un autre plan, certains pays comme la France, la Chine, la Tanzanie et la Zambie ont manifesté leur intention de se joindre au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en plus du fait que les négociations multilatérales sur les armes chimiques sont sur le point d'aboutir. Parallèlement, les Etats signataires de la Convention de 1972 relative aux

M. Ghezal (Tunisie)

armes biologiques, dont la Tunisie, ont exprimé leur intention d'étudier les possibilités visant à renforcer les moyens interdisant l'usage de ces armes.

Nous ne pouvons que nous réjouir de ces différentes réalisations positives, en exprimant le ferme espoir de voir d'autres Etats se joindre sans tarder à ces efforts.

Ma délégation estime que notre commission se doit de focaliser son attention sur les réalités positives qui ont caractérisé cet acheminement progressif vers des relations internationales où le désarmement représente la pierre angulaire des rapports pacifiques entre Etats et régions, rapports que nous voulons tous ici égaux et réciproquement fructueux dans les différents domaines.

S'il est heureux de relever les progrès réalisés jusque-là sur la voie du désarmement, il n'en demeure pas moins impérieux pour notre commission de s'attarder sur ce qui, en revanche, reste encore à faire.

M. Ghazal (Tunisie)

En effet, pour ce qui est du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dont mon pays est signataire, ma délégation estime que les assurances qui doivent être données aux Etats non dotés d'armes nucléaires, contre la menace ou l'emploi de ces armes, représentent un élément essentiel d'un régime efficace et équitable pour empêcher la prolifération des armes nucléaires. De telles assurances devraient être inconditionnelles, non sujettes à des interprétations et non limitées dans leur portée, leur application et leur durée.

Par ailleurs et pour parvenir à éliminer progressivement les armes nucléaires, il convient non seulement d'empêcher les Etats qui n'en sont pas dotés de s'en procurer, mais il est tout aussi impérieux que les Etats détenteurs de ces armes s'engagent, à leur tour, à mener des négociations en vue de parvenir à leur élimination, en ce sens que les restrictions horizontales, sélectives et à sens unique ne peuvent qu'affaiblir le régime de la non-prolifération. Il va également sans dire qu'il est primordial que les Etats qui ne sont pas encore parties au Traité de non-prolifération conviennent, eux aussi, de se plier à l'exigence internationale, et de renforcer ainsi les chances de promouvoir un consensus international dans ce domaine.

La session de fond de 1991 de la Commission du désarmement a confié l'un de ses points de l'ordre du jour concernant le processus du désarmement nucléaire à un groupe de travail qui a déjà procédé à un échange de vues préliminaire, mais qui a malheureusement permis de constater certaines divergences aussi bien quant au fond que sur la manière d'appréhender ce thème. Ma délégation est toutefois convaincue qu'il serait utile d'aller de l'avant dans cette entreprise afin de parvenir, au cours des prochaines sessions de la Conférence du désarmement, à un consensus.

Notre commission se trouve de ce fait appelée à donner un souffle résolu pour que toute l'attention nécessaire soit accordée à cette question qui préoccupe, à juste titre, l'ensemble de la communauté internationale, notamment les pays non détenteurs de l'arme nucléaire qui considéreront toujours son existence et le manque de volonté de la part de certains pays de se pencher de manière décisive sur cette question comme une menace potentielle pour leur sécurité. Nous lançons également un appel pressant aux deux grandes

M. Ghezal (Tunisie)

puissances, ainsi qu'à ceux de toutes les autres puissances nucléaires, pour qu'elles aillent de l'avant dans le sens de l'élimination totale des arsenaux nucléaires dans le monde qui ont de nos jours atteint une capacité pouvant anéantir plusieurs fois la population du globe et éteindre toute vie sur notre planète. Ce dont nous avons besoin aujourd'hui, c'est d'une convention internationale prohibant le développement, le stockage et l'utilisation de cette arme et ce dans une optique égalitaire, non discriminatoire, aussi bien sur les plans horizontal que vertical.

Ma délégation croit fermement que, pour arriver à cette fin, il convient d'accorder également toute l'importance requise à l'interdiction des essais nucléaires dans tous les environnements; l'interdiction globale et généralisée des essais nucléaires aura, à notre sens, pour effet de renforcer la crédibilité du régime de non-prolifération, notamment chez les puissances nucléaires de second rang ainsi que chez les pays non dotés de cette arme; cela, en plus des conséquences bénéfiques qui résulteraient de l'arrêt des essais sur l'environnement humain, notamment dans les zones où se pratique ce genre d'activités. Même si la Conférence d'amendement des Etats parties au Traité interdisant les essais nucléaires dans tous les environnements n'a pu, au cours de sa session de 1991, parvenir au résultat escompté, nous demeurons convaincus que ce forum doit continuer de jouer un rôle catalyseur pour les efforts futurs.

La communauté internationale a accueilli avec satisfaction l'annonce faite par le Président Mikhail Gorbatchev et relative à un moratoire d'un an sur les essais nucléaires. Nous exprimons ici l'espoir de voir cet appel trouver tout l'écho qu'il mérite auprès de toutes les autres puissances nucléaires.

Si l'attention est aujourd'hui axée sur la prohibition des armes nucléaires, il n'en demeure pas moins que toutes les autres armes de destruction massive doivent être également bannies, à savoir les armes chimiques et les armes bactériologiques. Dans un monde où la philosophie de la paix et de la détente commence à caractériser les relations internationales, il n'y a plus de place pour ce genre d'armes.

La Tunisie, pays pacifiste consacrant tous ses efforts et moyens financiers à l'éducation, à la santé et au bien-être de ses citoyens, est

M. Ghezal (Tunisie)

partie à tous les traités, conventions et accords en matière de désarmement, qu'il s'agisse de la non-prolifération des armes nucléaires ou de l'interdiction des armes chimiques ou bactériologiques ou encore de la protection de l'environnement humain, principale victime en même temps que l'homme de toute prolifération et de ses implications néfastes, à savoir utilisation, stockage, essais et déversement de déchets toxiques.

La transparence en matière de transfert des armes étant une condition sine qua non pour la limitation de la course effrénée à l'armement qui constitue une menace pour la sécurité internationale, ma délégation estime que si un contrôle rigoureux - que nous souhaitons - devait être instauré à cet effet sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, il se doit d'être universel, non discriminatoire et englobant les activités de production et d'exportation de tous les types et technologies d'armements. La course à l'armement est autant condamnable quand elle est alimentée par l'importation que lorsqu'elle s'appuie sur la production locale ou est favorisée par le transfert de la technologie de l'armement.

Un aspect particulièrement préoccupant de ce problème est le transfert illicite des armes. Le caractère clandestin de cette activité présente, aux yeux de ma délégation, une gravité évidente pour l'ordre intérieur établi des Etats et, par voie de conséquence, pour la sécurité régionale et même internationale et appelle, de la part de la communauté internationale, une attention vigilante et un contrôle approprié.

S'il est communément admis que la tendance générale des relations internationales est de favoriser de plus en plus le renforcement de la sécurité internationale à un niveau inférieur d'armements, il est également une réalité confirmée que la sécurité et la stabilité comportent d'autres aspects que ceux strictement militaires. C'est ainsi que l'évolution des rapports entre les grandes puissances militaires a amélioré les chances de règlement pacifique des conflits régionaux et a ouvert la perspective de l'avènement d'un nouvel ordre mondial, substituant à la confrontation de plusieurs décennies une ère de coopération et d'entente dans les relations entre les nations.

Dans cette même perspective, la Tunisie, pays membre de l'Union du Maghreb arabe (UMA), son environnement régional immédiat, oeuvre de concert

M. Ghezal (Tunisie)

avec ses partenaires maghrébins à faire du bassin méditerranéen un lac de paix, de concorde et de coopération. C'est ainsi que dans cet esprit l'UMA n'a cessé, depuis sa création, d'accorder une importance particulière au dialogue avec la Communauté économique européenne ainsi qu'avec les quatre pays européens de la Méditerranée occidentale dans l'objectif de jeter les bases d'une nouvelle forme de relations euromaghrébines.

La Tunisie, qui se prépare à accueillir le Sommet des pays riverains de la Méditerranée occidentale au début de l'année prochaine, est fermement résolue à poursuivre son action aux côtés de ses partenaires de l'Europe et de l'UMA, en vue de consolider ce dialogue et d'assurer le succès d'un tel modèle de coopération Nord-Sud.

M. Ghazal (Tunisie)

Les grandes puissances et les pays industrialisés, en général, peuvent ainsi, à notre avis, contribuer efficacement au développement pacifique du tiers monde en désamorçant les tensions régionales, et à promouvoir la sécurité collective et la justice économique.

Partant de la conviction que la coopération régionale est un facteur déterminant pour la paix et la sécurité internationales, la Tunisie appuie tous les efforts tendant à résoudre les conflits régionaux, dont celui du Moyen-Orient, sur des bases justes et durables. Israël est aujourd'hui appelé à apporter, à cet égard, la preuve de son désir de paix véritable dans cette région meurtrie par des conflits répétitifs et douloureux en mettant un terme à son obstination et à la politique des implantations de colonisation dans les territoires arabes occupés, y compris Al Qods, et en renonçant à l'annexion des territoires occupés par la force, condamnée par toute la communauté internationale.

La Conférence de paix au Moyen-Orient rendue possible par la volonté de paix démontrée par les parties arabes, y compris le peuple palestinien et ses dirigeants, et fruits des efforts méritoires de la communauté internationale, et plus particulièrement des Etats-Unis d'Amérique, et qui doit s'ouvrir le 30 octobre courant à Madrid, lui en offre l'occasion historique.

Les changements majeurs intervenus dans les différents domaines de la vie internationale nous incitent, à l'évidence, à contribuer de manière effective aux débats de notre commission pour que la marche vers un désarmement général et complet dans toutes ses composantes soit réellement irréversible, dans l'optique de préserver l'humanité du fléau de la guerre et des tensions, de dégager des ressources substantielles au profit du développement et de guider notre monde, désormais étroitement interdépendant, vers la paix, la sécurité, la croissance et la prospérité.

M. FLORES BERMUDEZ (Honduras) (interprétation de l'espagnol) :  
Monsieur le Président, ma délégation vous félicite de votre élection à la présidence et est certaine que, grâce à votre expérience et à vos qualités bien connues, les travaux de la Première Commission seront couronnés de succès. Au cours des années 80, l'Amérique centrale a souffert des conséquences de conflits dont elle ressent encore les séquelles. Les Nations Unies participent activement à trouver une solution à ces conflits. Notre crise a

M. Flores Bermúdez (Honduras)

trouvé son origine dans la situation sociopolitique interne de certain pays de l'Amérique centrale. Ces situations ont rapidement dépassé nos frontières pour se transformer en crise régionale. Le conflit Est-Ouest a exacerbé ces divergences. Toutefois, avec les changements qui se sont produits en Union soviétique, et avec le rétablissement de la démocratie en Amérique centrale, la région commence à trouver une nouvelle voie.

Le thème de l'intégration et de la coopération sous-régionale occupe une place prioritaire à l'ordre du jour des sommets présidentiels en Amérique centrale. Nos pays suivent la voie de la compréhension. A cet effet, après avoir réussi à surmonter certains problèmes en matière de sécurité, depuis les Accords d'Esquipulas II, nous sommes en train de créer une nouvelle Amérique centrale qui se caractérise par l'unité dans la liberté, la démocratie et le développement.

Malgré cela, il reste encore beaucoup à faire dans le domaine de la sécurité. La Commission de sécurité centro-américaine a entrepris des négociations à ce sujet depuis l'an dernier. A la suite de ce processus de négociation, les gouvernements d'Amérique centrale ont adopté un tableau factoriel qui assigne des valeurs déterminées aux différentes composantes militaires en même temps qu'elle fixe une valeur unique maximum pour les pays de la région.

Pour mettre en pratique ce tableau factoriel, il faut connaître la capacité militaire de chaque pays. Les gouvernements centro-américains ont donc décidé, à cette fin, de transmettre au Secrétariat général des Nations Unies les inventaires concernant leur capacité militaire. Conformément à cet accord, mon gouvernement a remis l'inventaire en question le 6 juin de cette année. Le Honduras espère que les pays voisins qui ne l'ont pas encore fait pourront compter sur des conditions favorables leur permettant de présenter leurs inventaires respectifs pour que l'on puisse enfin établir des termes de sécurité justes et équitables dans la région centro-américaine.

Dans le cadre de ces négociations, le Honduras a présenté, en juin de cette année, un projet de traité centro-américain en matière de sécurité dont le Secrétaire général des Nations Unies a pris connaissance. Ce projet propose des mesures propres à accroître la confiance entre les Etats, parmi

M. Flores Bermúdez (Honduras)

lesquelles figurent la rédaction de rapports périodiques sur la composition des forces armées et les budgets militaires, une communication sur les activités militaires, les contacts militaires et la participation conjointe des officiers aux conférences et aux cours d'entraînement.

Le projet de traité présenté par mon pays propose également des obligations : interdiction d'appuyer les forces irrégulières, le trafic d'armes, les conseillers militaires étrangers, le terrorisme, la subversion et le sabotage ainsi qu'interdiction de détenir des armes de destruction massive et sans discrimination.

D'autre part, le projet du Honduras prévoit des mesures de coopération pour la protection de l'environnement et en cas de catastrophes naturelles, ainsi que pour lutter contre le trafic de stupéfiants. Il établit également l'obligation d'élaborer des programmes assurant la participation des institutions armées à la théorie et à la pratique de la protection et de la promotion des droits de l'homme comme base du régime démocratique et de droit.

La proposition du Honduras contient le principe du recours à une solution pacifique des différends internationaux ainsi que celui de la renonciation explicite à la poursuite de la suprématie militaire dans la région. Notre proposition prévoit également l'application de limites maximum d'armements et d'effectifs militaires ainsi que la mise sur pied d'un mécanisme de vérification et de contrôle du respect de la convention. La proposition tient également compte des conditions de sécurité interne des pays où existe une situation de violence.

Mon gouvernement, dans son appui aux initiatives concernant la limitation des armements et la renonciation aux armes de destruction massive, est animé du même enthousiasme que dans sa participation au processus de négociation en matière de sécurité en Amérique centrale. Le Honduras accueille avec une satisfaction toute particulière les préparatifs entrepris par le Gouvernement péruvien pour que les Etats membres du Groupe de Rio puissent adopter une série d'accords sur ces questions.

Etant donné les initiatives de mon gouvernement en matière de sécurité en Amérique centrale, ma délégation appuie l'établissement d'un registre international de transfert des armements, basé sur les principes d'universalité, de non-discrimination et de transparence.

M. Flores Bermúdez (Honduras)

Sur cette base, le registre devrait inclure la production et le stockage des armes de type classique et non classique, au même titre que les transferts. A cet effet, il convient d'étudier la possibilité d'établir un mécanisme tenant compte de chacun de ces trois éléments, ainsi que du caractère progressif qu'il faudra observer dans l'établissement du registre dans les domaines que je viens de mentionner.

Les orateurs qui m'ont précédé ici ont fait l'énumération détaillée des traités et des événements récents qui ont fait faire des progrès notables dans la voie du renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Il convient de mentionner tout particulièrement la décision prise par le Président George Bush, le 27 septembre, d'adopter des mesures unilatérales concernant les forces et les armes nucléaires, ainsi que la réponse concrète et positive du Président Mikhail Gorbatchev, en date du 5 octobre, relative à la position de l'Union soviétique à cet égard.

En dépit de ces progrès, certains problèmes fondamentaux de sûreté nucléaire relatifs à une interdiction globale des armes nucléaires, à une interdiction des essais nucléaires et à une réduction des armes stratégiques restent encore à résoudre.

De telles mesures garantiraient une sécurité durable à notre civilisation contemporaine. La paix et la sécurité ne peuvent être assurées grâce à un équilibre stratégique d'armes meurtrières. La reconnaissance de ces faits est un impératif catégorique de la sauvegarde de notre avenir.

M. WHANNOU (Bénin) : Monsieur le Président, faisant suite aux orateurs qui m'ont précédé, je voudrais vous présenter les félicitations de la délégation béninoise pour votre accession à la présidence de la Première Commission à la quarante-sixième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. Je suis convaincu que, grâce à vos qualités personnelles, nos travaux seront couronnés de succès et puis vous assurer de la collaboration de ma délégation, qui adresse aussi ses félicitations aux autres membres du Bureau. Je tiens à rendre hommage également à votre prédécesseur, l'Ambassadeur du Népal, M. Pratap Rana, dont la compétence et l'habileté ont permis à notre commission de s'engager sur la voie de la rationalisation de ses travaux.

M. Whannou (Bénin)

Ma délégation est reconnaissante au Secrétaire général adjoint pour les affaires de désarmement, M. Yasushi Akashi, pour son exposé liminaire et son action pour la cause du désarmement.

Je tiens également à rendre un hommage personnel à la mémoire de l'Ambassadeur du Mexique, M. García Robles, prix Nobel de la paix en 1982, récemment décédé, celui-là même qui est considéré comme le père du désarmement.

Tirant les amères leçons des affres de la seconde guerre mondiale, les acteurs de la scène internationale ont jugé indispensable de fonder les rapports entre eux, non plus sur la force des armements, mais sur le respect des règles et principes du droit international, le dialogue politique et la coopération, et ce afin que soient réduits les risques d'autres conflagrations aux conséquences incalculables pour l'humanité qui, en peu de temps, a connu deux importantes guerres mondiales. D'où les efforts soutenus de l'ONU depuis sa création dans le domaine du désarmement - notamment pour la limitation, la réglementation, le contrôle et la non-prolifération des armes nucléaires, la réglementation et la réduction des armements classiques, ainsi que les conventions sur l'interdiction des armes biologiques, et la promotion des mesures propres à accroître la confiance, la coopération et la sécurité -, l'objectif étant le désarmement général et complet, autrement dit, comme le stipule l'Article 26 de la Charte :

"... l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements" [pour les besoins légitimes de défense] "que le minimum des ressources humaines et économiques du monde..."

Mais hélas, il est apparu bien vite une autre guerre, dite froide, du fait des rivalités idéologiques pour le contrôle du monde par les superpuissances. Il s'agit d'une guerre qui se caractérise par la méfiance, la confrontation par acteurs interposés et qui a attisé des conflits dits régionaux, l'équilibre de la terreur avec le développement et le perfectionnement des armes de destruction massive comme les armes nucléaires, chimiques et biologiques. Durant cette période de tension Est-Ouest, non seulement notre monde a connu environ 150 conflits régionaux ayant coûté la vie à 20 millions de personnes, dont plus de 80 % de civils, mais aussi l'accumulation des armes de destruction massive a renforcé les risques d'une terrifiante catastrophe

M. Whannou (Bénin)

accidentelle pour notre humanité, tout en imposant des privations à la communauté internationale dans son ensemble et en particulier aux plus démunis, du fait des dépenses militaires qui désorganisent les structures des économies nationale et internationale, parce que non rentables et source de déficit budgétaire. Dès lors, le processus du désarmement dans le cadre des Nations Unies n'a plus pu réellement progresser, puisque la perception de la sécurité collective par le désarmement se faisait du point de vue de la conception que chaque Etat Membre avait de sa propre sécurité nationale.

Notre commission tient ses travaux, comme souligné au cours du débat à l'Assemblée générale par nos chefs de délégation, dans un contexte international où la confrontation et les rivalités de tout genre font de plus en plus place à la coopération, à la compréhension et au dialogue politique, avec l'espoir de règlement des conflits régionaux et de développement du respect des droits de l'homme, dont la violation flagrante et les abus avaient précédé, voire conduit à la seconde guerre mondiale. Cette évolution positive du climat politique international ne s'est-elle pas déjà traduite à certains niveaux, notamment par d'heureuses et importantes initiatives de désarmement, dont se félicite ma délégation. Nous nous contenterons de ne mentionner ici que quelques-unes, à savoir :

La signature à Paris, le 19 novembre 1990, par 34 pays de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), du Traité sur la réduction des forces conventionnelles dans une région qui fut le théâtre des antagonismes idéologiques Est-Ouest;

La mise en oeuvre du Traité américano-soviétique de 1987 sur l'élimination des forces nucléaires intermédiaires et la conclusion, le 31 juillet 1991 à Moscou, de l'accord américano-soviétique sur la réduction des arsenaux nucléaires stratégiques à longue portée;

L'intention déclarée de deux puissances nucléaires officielles et la décision d'autres Etats d'adhérer au Traité de 1968 sur la non-prolifération des armes nucléaires;

Le démantèlement pur et simple du Pacte de Varsovie et la réduction incessante de l'arsenal nucléaire tactique de l'OTAN en Europe;

La proposition des Américains, suivie de la réaction positive des Soviétiques, en vue de l'élimination de toutes les armes tactiques à courte portée, sur terre et sur mer;

M. Whannou (Bénin)

Le moratoire soviétique unilatéral d'un an sur la cessation des essais d'armes nucléaires;

Les efforts de Guadalajara et de Mendoza pour l'élimination totale en Amérique latine des armes de destruction massive.

Malgré l'espoir que suscite l'évolution politique en cours dans le monde, la guerre du Golfe persique, où l'on n'a pas exclu le recours aux armes nucléaires et de destruction massive, nous rappelle que l'humanité n'en court pas moins des risques dus aux surarmements. En effet, l'invasion du Koweït par un Etat Membre, en violation des règles de la légitimité internationale, n'a pu se faire qu'à cause de l'accumulation d'armements dépassant les besoins légitimes de défense et de sécurité d'un Etat. Aussi, pour préserver la paix retrouvée, que menacent déjà sérieusement les frustrations intercommunautaires en Eurasie en cette période de transition vers un ordre mondial acceptable pour tous, s'impose-t-il aujourd'hui à notre organisation - et de façon pressante - une action concertée et coordonnée en vue d'un véritable traité de désarmement général et complet, sous un contrôle international strict et efficace.

C'est pour cette raison que ma délégation apportera son appui à tout effort tendant, entre autres, à mettre fin à la course aux armements sous toutes ses formes, à l'interdiction complète des armes chimiques, au renforcement des obligations découlant de la Convention de 1972 sur l'élimination des armes biologiques, ainsi qu'à une réglementation efficace des transferts internationaux des armements conventionnels, à l'interdiction de la course aux armements dans l'espace, au désarmement naval, à la prévention de l'application de la science et de la technique aux fins de l'amélioration qualitative des systèmes d'armes notamment de destruction massive, au désarmement pour le développement, au renforcement du rôle spécifique de l'Organisation des Nations Unies en matière de désarmement, notamment à travers ses centres régionaux pour la paix, son programme de bourses d'études pour le désarmement, la Campagne mondiale pour le désarmement, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, etc.

M. Whannou (Bénin)

S'agissant plus précisément des armes nucléaires, leur prolifération, la menace de leur utilisation de même que les essais pour leur mise au point ou leur fabrication préoccupent fortement ma délégation, d'autant plus que le monde a récemment appris que même quand on a adhéré au Traité sur la non-prolifération et souscrit à la clause de sauvegarde de l'Agence internationale de l'énergie atomique en vue de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, des moyens détournés existent pour en arriver à la constitution de stocks nucléaires à des fins militaires. Aussi en appelons-nous à l'élimination totale de ces armes et de leurs vecteurs, en commençant par la cessation complète des essais nucléaires. A ce propos, ma délégation se doit de déplorer que, du fait de l'attachement à la doctrine de la dissuasion nucléaire, la Conférence d'amendement devant transformer le Traité d'interdiction partielle des essais d'armes nucléaires de 1963 en un traité d'interdiction totale, n'ait pu atteindre ses objectifs. Pourtant, dans le nouveau contexte des relations internationales, une telle interdiction complète et immédiate aurait eu des répercussions favorables pour repenser les politiques de sécurité dans une optique défensive et interdépendante. De plus, alors même qu'on prépare activement une conférence mondiale au sommet pour préserver de la dégradation ce patrimoine commun de l'humanité qu'est notre environnement, ne serait-il pas conséquent de reprendre sans délai la Conférence d'amendement en vue de parvenir à des progrès significatifs sur la question de ces essais, qui portent atteinte aussi au droit à la qualité de la vie? C'est dans cet ordre d'idées que ma délégation voudrait réaffirmer son attachement à l'interdiction du déversement de déchets toxiques, comme cela est souligné avec force dans la convention issue de la Conférence panafricaine sur l'environnement et le développement tenue récemment à Bamako, au Mali, en prélude à la Conférence au sommet de 1992 qui doit avoir lieu à Rio.

Concernant les travaux sur la convention d'interdiction complète des armes chimiques dont l'utilisation est déjà illégale en vertu du Protocole de Genève de 1925, ma délégation a noté avec satisfaction le rapport du Président de la Commission du désarmement sur les progrès réalisés dans ce sens, mais voudrait insister sur la conclusion urgente de cette convention, qui devra prendre en compte le complexe et difficile aspect de la vérification, d'autant plus que cette arme de destruction massive appelée communément la bombe

M. Khannou (Bénin)

atomique du pauvre peut être mise au point à partir d'une simple usine de fabrication d'engrais chimiques. En matière de vérification efficace des accords de désarmement en général, on pourrait s'appuyer sur la constitution d'une équipe internationale, qui améliorerait sa méthode en se fondant sur les expériences de détection et d'identification accumulées à ce jour à divers niveaux, et ce grâce aux progrès de la science et de la technique.

Il est un fait que les transferts internationaux d'armes, notamment conventionnelles, ont toujours contribué à exacerber les tensions sociales et politiques et permis aux régimes autoritaires de se maintenir au pouvoir par la coercition. Les statistiques indiquent que 80 % des dépenses militaires dans le monde sont consacrées aux armes et aux forces conventionnelles et que le tiers monde en achète 75 % chaque année pour des milliards de dollars, alors que pour la majorité de sa population se posent les problèmes de l'existence en termes de survie.

C'est compte tenu de ces considérations que ma délégation se félicite des initiatives déjà prises par les cinq pays qui fournissent 85 % des armes classiques vendues dans le monde de tout mettre en oeuvre pour contrôler, voire éviter, les exportations d'armes de destruction massive, notamment vers une région comme le Moyen-Orient, particulièrement explosive. Nous nous félicitons également de la résolution 713 (1991) du Conseil de sécurité portant, entre autres, embargo général et complet sur les exportations d'armes vers la Fédération de Yougoslavie, que la haine entre les nationalités n'a pas épargnée.

Mais ce qu'il faut, à terme, c'est la mise en place d'une réglementation internationale contraignante pour tous, exportateurs comme importateurs, en vue d'une maîtrise efficace des transferts d'armements, qu'on ne peut dissocier des efforts de règlement pacifique des différends internationaux, comme l'a indiqué à juste titre notre Secrétaire général, et de la protection des démocraties naissantes que menacent les coups d'Etat militaires.

Le désarmement général et complet touche l'humanité dans son ensemble. Mais, compte tenu des caractéristiques de chaque région, le désarmement ne comporte pas moins un volet régional dans son approche. La Commission du désarmement, notre organe délibérant, déjà saisie de la question, procédera en son temps à l'élaboration de mesures sur l'approche régionale du désarmement sous forme de recommandations à l'Assemblée générale.

M. Whannou (Bénin)

Mais, en attendant, ma délégation voudrait exprimer ses vues sur l'importance de cette approche complémentaire de l'approche globale ou universelle, étant entendu que les deux approches sont à entreprendre simultanément si l'on veut réellement promouvoir la cause du désarmement. Nous pensons que l'approche régionale rend efficace et réaliste au plan universel le désarmement général et complet, d'autant plus qu'elle permet de mieux cerner ou d'identifier par exemple les causes du surarmement dans chaque région, pour mieux aborder les solutions de façon globale et équilibrée. Et, si je m'en tiens au cas de l'Afrique, on se rend compte, quand on se penche sur les questions de désarmement, que ce continent appartient aussi bien au monde méditerranéen et atlantique qu'à l'océan Indien, et s'est trouvé ainsi durant la guerre froide non seulement impliqué dans les rivalités de tous genres des puissances extra-africaines, et ce malgré son attachement à la multipolarisation du non-alignement pour préserver la paix, mais aussi à portée des différentes catégories de missiles. Sur le plan interne, ses différentes composantes entretiennent quelquefois des rapports de méfiance, voire conflictuels, du fait des revendications territoriales, des conflits ethniques et des risques de sécession dus à la politique de balkanisation de l'ère coloniale, à des différences sociales et économiques, à des injustices politiques et à la politique d'apartheid. D'où le surarmement, qui a aussi conduit à l'endettement de certains pour dissuader ou se protéger autant que possible, voire écraser.

Dès lors, ma délégation, qui appuie la création de zones exemptes d'armes nucléaires ailleurs dans le monde, comme au Moyen-Orient et en Asie du Sud, en Amérique latine et dans les Caraïbes, réaffirme son attachement à la dénucléarisation de l'Afrique par l'application effective de la déclaration du Sommet de l'OUA tenu au Caire en 1964, appuyée par la résolution 3261 (XXIX) de l'Assemblée générale des Nations Unies de 1974 faisant obligation de ne pas acquérir d'armes nucléaires sur le continent, et invite, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales, l'Afrique du Sud - qui a atteint une capacité nucléaire effective non officielle depuis 1989 - à s'en tenir scrupuleusement aux obligations qui découlent de son adhésion au TNP et de sa souscription aux clauses de sauvegarde de l'AIEA pour une utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, et ce d'autant plus instamment qu'elle doit

M. Whannou (Bénin)

évoluer rapidement vers une société multiraciale et démocratique pour retrouver la place qui lui revient dans le concert des nations.

Toujours dans l'optique de ce volet régional du désarmement, mon pays, riverain de l'Atlantique, accorde une grande importance à la promotion d'une zone de paix et de coopération en Atlantique Sud comme s'inscrivant dans le cadre des mesures propres à accroître la confiance et la sécurité par le dialogue politique, la coopération et l'intégration, et voudrait compter sur l'appui de notre organisation, conformément à la résolution 44/117 B de l'Assemblée générale du 15 décembre 1989, pour la réalisation des objectifs de cette zone, dont les Etats concernés tiendront leur troisième conférence en avril ou mai 1992, probablement en Argentine, en vue de l'harmonisation de leurs vues sur les effets de la dégradation de l'environnement sur la zone.

Si le désarmement, comme il ressort de tout ce que nous avons exprimé, est un processus politique dont l'objectif est de restaurer la paix et de renforcer la sécurité entre les Etats, d'établir un climat de compréhension, de confiance et de coopération et d'éviter la guerre, le travail de notre commission serait incomplet sans une prise en considération sérieuse des aspects non militaires du désarmement. comme la misère, la famine, les maladies, la pauvreté, la sécheresse, la situation précaire des réfugiés, la désertification, les fardeaux des politiques d'ajustement structurel, l'abus des drogues, les catastrophes, etc., qui tuent aussi en quelques jours autant que la bombe d'Hiroshima et qui, de toute évidence, menacent la stabilité du monde. D'ailleurs, comment pourrait-il en être autrement dans un monde de plus en plus interdépendant, suite à la fin de la politique des blocs, où la sécurité ne peut qu'être indivisible? Le monde entrerait dans le cercle vicieux des tensions et des crises, avec une situation de sécurité pour les uns par le désarmement, et d'insécurité pour les autres par manque de moyens, du fait, entre autres, de la faiblesse de leurs structures de production, qui ne permettent pas de dégager des surplus financiers pour les investissements socio-économiques.

M. Whannou (Bénin)

C'est pourquoi, quand bien même cela coûte cher de désarmer, on ne peut ne pas envisager de dégager du désarmement des économies substantielles pour arrêter la dégradation de la situation socio-économique des plus pauvres d'entre nous, d'autant plus que selon des études faites, rien que la faim pourrait disparaître en l'an 2000 si seulement il lui était consacré, par an, le cinquième des dépenses militaires du monde, qui compte 556 soldats contre 85 médecins pour 100 000 personnes. Pour atteindre cet objectif, les pays concernés devront aussi assumer leur importante part de responsabilité en réduisant, comme le préconise le Secrétaire général dans son rapport annuel, le montant de près de 200 milliards de dollars consacré aux armements et, avec l'assistance financière nécessaire, en convertissant pour les intégrer dans l'économie civile les structures militaires. Sans le désarmement, il ne peut y avoir la paix et la sécurité pour le bien-être, par la croissance économique et le développement.

Maintenant que la guerre froide prend fin, les conditions nous semblent réunies pour que notre commission situe la question du désarmement dans son contexte objectif des rapports trilogiques désarmement, développement et sécurité et fasse progresser le processus par des résolutions et décisions applicables par tous les Etats Membres, car l'enjeu, c'est la survie de notre humanité. Le rôle de l'ONU est certes déterminant en la matière, mais il revient à chaque Etat Membre de s'y employer, notamment en consentant au besoin une limitation de sa puissance réelle ou potentielle.

Mme URIBE DE LOZANO (Colombie) (interprétation de l'espagnol) : Nous voudrions tout d'abord exprimer la tristesse que nous éprouvons à la suite du décès de l'Ambassadeur Alfonso García Robles. Nous perdons en lui un avocat fervent de la cause du désarmement qui n'a jamais faibli dans sa recherche d'un avenir meilleur pour le monde. C'est pourquoi l'Ambassadeur García Robles a acquis la place que réserve l'histoire à ceux qui ont vraiment marqué leur époque. Nous le regretterons, mais ses enseignements continueront de nous guider.

Permettez-moi de vous dire, Monsieur le Président, que notre délégation est heureuse que vous assumiez la présidence de cette commission et qu'elle est convaincue que nos travaux se dérouleront, grâce à votre autorité et à votre compétence, de la manière la plus constructive. Nous constatons aussi

Mme Uribe de Lozano (Colombie)

satisfaction que vous serez assisté d'un excellent groupe de collaborateurs que forment les autres membres du Bureau et les fonctionnaires du Secrétariat, que nous remercions d'avance de leur précieux concours et de leur ardeur au travail.

Le monde entier a observé avec perplexité les événements internationaux de l'année dernière et beaucoup attendent avec intérêt la réaction de notre organisation aux conséquences qu'auront ces événements sur l'humanité : une évolution positive au lieu d'une succession de guerres, de conflits ou d'autres catastrophes. Nous ne savons pas encore si les changements dans la situation internationale, qui ouvriront la voie, espère-t-on, à un nouveau siècle riche de promesses, apporteront réellement des bienfaits, aussi modestes soient-ils, aux pays qui se trouvent à des niveaux divers de pauvreté. La tendance des décennies précédentes peut se poursuivre : un petit nombre de pays déjà prospères le sont devenus encore davantage tandis que d'autres sont tombés encore plus bas dans le sous-développement, les plus forts peuvent acquérir de nouveaux armements tandis que ceux qui comprennent que davantage d'armes ne procure pas plus de sécurité ni de progrès socio-économiques commenceront à réduire leur arsenal.

Après cette session, l'Assemblée générale devra mener ses travaux en tenant compte de la fin de la guerre froide et de l'instauration d'un nouvel ordre mondial. Elle devra traduire dans les faits l'intention de faire de l'Organisation une institution plus capable de s'attaquer aux problèmes mondiaux.

Un de ces problèmes est qu'un arsenal nucléaire continue d'exister. Les motifs invoqués auparavant pour conserver, mettre à l'essai et produire ces armes n'existent plus. Les stratégies nucléaires sont un reliquat de la guerre froide incompatibles avec un nouvel ordre mondial. Dans ce nouvel ordre mondial qui s'instaure, et dont bénéficieront également tous les peuples du monde, la paix ne dépendra pas d'une théorie de dissuasion nucléaire ni de l'avantage de certains pays par rapport à d'autres, mais bien d'un système international juste dans lequel les Nations Unies joueront réellement le rôle central qui leur revient dans le maintien de la paix et de la sécurité dans un monde libéré des menaces de guerre et du lourd fardeau de la course aux armements.

Mme Uribe de Lozano (Colombie)

Eviter la guerre, et particulièrement une guerre où sont utilisées les armes nucléaires ou d'autres armes de destruction massive, demeure, même dans cette nouvelle ère, une priorité pour les Nations Unies. Cette responsabilité continue d'incomber principalement aux Etats dotés d'armes nucléaires et aux Etats les plus armés. Mais toutes les nations ont un intérêt vital à la conclusion d'accords sur les moyens d'éviter de tels conflits, car nous savons les conséquences catastrophiques que peuvent avoir les guerres pour toute l'humanité, et surtout pour les populations des régions du monde en développement, où se sont déroulées toutes les guerres survenues depuis la seconde guerre mondiale.

Il semble que ces paroles ont été dites et répétées inlassablement depuis longtemps. Mais pour bien faire comprendre le problème, nous ne devons pas craindre de répéter et dire encore, comme tout ce qui a été publié dans le monde sur le désarmement, que ce qui manque pour aboutir au désarmement, ce ne sont ni les formules simples dictées par le bon sens ni les formules complexes dictées par les stratèges contemporains, qui sont également nombreuses et valables, mais bien la volonté politique de réaliser le désarmement. Cette volonté trouve son corollaire dans cette organisation et dans l'apport de tous les citoyens, particulièrement les citoyens qui s'organisent pour se faire entendre de leur gouvernement.

Quoique les traités signés jusqu'à maintenant par les puissances nucléaires et les mesures unilatérales qu'elles se sont engagées à prendre n'aboutiront pas à la suppression totale des armes nucléaires, ils constituent néanmoins des pas concrets dans la bonne direction. Nous nous en félicitons car ils illustrent la volonté politique d'apaiser les tensions et témoignent d'une meilleure conscience du danger que constituent les armes nucléaires, leur prolifération et le risque inhérent à leur utilisation dans un conflit armé. Toutefois, ces mêmes puissances fortement armées doivent réfléchir à nouveau sur les avantages de la conservation des armes nucléaires ou du remplacement des armes désuètes par d'autres armes plus modernes. Elles doivent surtout s'interroger sur l'existence même de ces armes et sur les conséquences éventuelles pour tous les peuples du monde.

La guerre du Golfe a mis en relief bon nombre de ces dangers. Elle a montré, entre autres, le risque qu'une guerre menée avec des armes classiques

Mme Uribe de Lozano (Colombie)

puisse déboucher sur l'utilisation d'armes de destruction massive. Nous ne pouvons considérer comme un simple à-côté anecdotique de la guerre du Golfe les résultats d'un sondage télévisé réalisé durant les jours les plus sombres de cette guerre et dans lequel on demandait s'il fallait utiliser ou non les armes nucléaires dans cette région. Soixante-cinq pour cent des personnes interrogées ont répondu par l'affirmative. Cela justifie certainement qu'on réfléchisse sérieusement aux effets psychologiques de la militarisation sur les sociétés.

Mme Uribe de Lozano (Colombie)

L'incertitude que nous éprouvons face à la possibilité que ces missiles que nous voyons voler à droite et à gauche, certains à la télévision et beaucoup d'autres dans la terrible réalité, pourraient transporter des armes de destruction massive, n'est pas non plus inopportune. Et il n'est pas non plus inopportun d'évoquer l'horreur avec laquelle le monde a constaté les effets désastreux de l'utilisation d'armes plus perfectionnées, qui s'appellent encore armes classiques bien qu'elles ne fassent aucune distinction entre les militaires et les civils.

Ces faits ne peuvent se reproduire, et les Nations Unies existent pour y veiller, afin de faire valoir les intérêts de la communauté internationale dans son ensemble et de rechercher des solutions pacifiques aux conflits et des solutions aux problèmes de la course aux armements qui continuent à affliger le monde.

Les pays qui constituent le Groupe de Rio jugent nécessaire de restructurer et de revitaliser les Nations Unies pour permettre à l'Organisation d'être mieux adaptée aux défis des temps actuels. En ce qui concerne la question qui nous préoccupe, j'aimerais énumérer les objectifs suivants de la proposition du Groupe de Rio : donner l'impulsion maximale au règlement pacifique des différends sur la base du respect des principes fondamentaux du droit international; renforcer l'Assemblée générale et les pouvoirs du Secrétaire général afin de parvenir à un meilleur équilibre des fonctions entre les organes principaux de l'Organisation, promouvoir un accord sur l'importance d'une action multisectorielle de tout le système afin d'assurer le succès de la coopération internationale orientée vers la croissance et le développement des pays en développement et le règlement des autres questions d'intérêt mondial et, enfin, stimuler l'action commune en vue de renforcer le développement social et de créer des conditions internationales qui facilitent l'avènement de la justice sociale, au profit essentiellement des secteurs les plus touchés. Comme le Groupe de Rio le dit, dans son document présenté à l'Assemblée générale :

"Il importe de toute urgence que les conceptions en matière de sécurité mondiale et régionale prennent en considération les facteurs économiques et sociaux qui les affectent. L'Assemblée générale est le forum approprié pour une réflexion sur les sources d'insécurité et les

Mme Uribe de Lozano (Colombie)

problèmes mondiaux qui touchent tout spécialement les pays en développement." (A/46/437, annexe, par. 9)

Dans un discours prononcé récemment le Président de la Banque mondiale a dit qu'un tiers de la dette de certains des principaux pays en développement pourrait être attribuée à leurs dépenses militaires. Cela nous amène à nous poser des questions quant à la manière dont beaucoup de pays ont réellement dépensé les sommes qu'ils ont empruntées; si les gouvernements, en particulier ceux des pays les plus pauvres, ont établi un ordre de priorité erroné, ou s'il y a de bonnes raisons qui justifient cette allocation de maigres ressources au secteur militaire alors qu'elles devraient être utilisées pour relancer le développement social et économique.

Il est évident que l'ampleur des dépenses militaires a aggravé la crise de la dette et les autres problèmes économiques et sociaux dans les pays en développement, et il en va de même de certains pays développés. Mais, avant de dire que les pays en développement dépensent plus que le nécessaire à la défense de leur territoire contre les menaces tant extérieures qu'intérieures, il faut dire qu'il n'existe pas une seule réponse claire pour ce qui est de la décision, souvent douloureuse et difficile, que chaque gouvernement doit prendre pour lui-même en ce qui concerne le volume de ressources qu'il doit allouer à la défense nationale par rapport aux dépenses nécessaires pour le développement social et économique de son peuple.

La Colombie a maintenu des relations amicales avec ses voisins, et a traditionnellement consacré un minimum de son budget aux forces militaires et à l'achat d'armes. Cependant, la défense de ses citoyens et de la stabilité politique face à des phénomènes de dimension internationale, tels que le trafic illicite des armes, le terrorisme et le trafic de la drogue, a rendu inévitable l'attribution de la plus grande partie des ressources au renforcement de l'efficacité de la croisade que le pays a entreprise contre ces fléaux.

Au cours des années récentes la spirale des dépenses de défense des pays en développement semble avoir diminué de façon substantielle. Ce fait a été attribué davantage aux conditions économiques dépressives dont souffrent ces pays qu'aux efforts communs et multilatéraux déployés pour réduire les dépenses militaires ou la demande d'armes. Néanmoins, il existe une

Mme Uribe de Lozano (Colombie)

distinction majeure entre les conséquences négatives de l'accumulation excessive d'armes et la situation paradoxale qui implique un commerce dans lequel les pays pauvres se dépouillent de leurs maigres ressources sans obtenir la plupart du temps en échange une meilleure stabilité ou une meilleure sécurité.

Il est évident que pour réduire ou limiter le commerce des armes, comme dans tout commerce, il faudra réduire tant l'offre que la demande, afin de libérer les ressources utilisées pour les armements et les forces militaires pour promouvoir le développement. Néanmoins, il semble aujourd'hui certain, et c'est là un héritage paradoxal du vieil ordre mondial, qu'il soit possible que les pressions augmentent pour vendre des armes. Les pays fournisseurs qui dépendent économiquement de leur fabrication et de leur vente d'armes et dont le marché intérieur n'utilise pas toutes les armes fabriquées, ou les pays qui ont réduit leurs arsenaux nationaux par le biais de traités multilatéraux ou de mesures unilatérales, pourraient avoir recours au marché extérieur pour vendre les armes en surplus et maintenir leurs industries militaires économiquement viables. On peut donc prévoir que les pressions exercées pour vendre des armes grâce à des offres de prêts, de compensations et autres motivations économiques seront renforcées sur un marché appauvri et plus compétitif, sauf si l'on adopte des mesures immédiates pour détruire les armes sujettes à accord de réduction, freiner la fabrication excessive d'armes et transformer les industries militaires en industries civiles.

La question des transferts d'armes internationaux est aujourd'hui une question importante inscrite à l'ordre du jour des Nations Unies et qui, à la suite de la guerre du golfe Persique, en particulier, a acquis un caractère urgent. Nous savons maintenant que sans le commerce des armes cette guerre n'aurait pas eu lieu. Mais de la même façon, des conflits passés et présents auraient été impossibles ou moins importants. Alimentés par les transferts d'armes, ils se sont exacerbés, éludant ainsi une solution rapide. Notre délégation espère que le monde a appris une leçon, que la connaissance acquise aujourd'hui entraînera une prise de conscience plus humanisée à l'avenir, un avenir dans lequel si nous n'assumons pas déjà la responsabilité qui nous incombe à tous de contrecarrer ces conséquences néfastes, le commerce des armes continuera à peser sur les nations pauvres et aggravera leurs problèmes.

Mme Uribe de Lozano (Colombie)

Armer les éléments criminels, qu'ils fassent partie du crime organisé, du trafic de stupéfiants ou simplement de la vulgaire pègre, ne saurait être considéré comme un acte légitime dans aucun pays. Les Etats qui permettent encore le commerce illicite des armes ou qui ne font rien pour l'empêcher, peu importe leurs motifs, doivent reconnaître que cela a pour conséquence de changer l'ordre constitutionnel des pays qui acquièrent ces armes, d'alimenter le cercle vicieux de la violence et, dans le cas de notre pays, de nuire aux objectifs de paix auxquels aspirent désespérément les Colombiens.

Notre délégation, au nom du Gouvernement colombien, voudrait à cette occasion remercier le Secrétaire général pour le rapport qu'il a établi, avec l'assistance d'un groupe d'experts gouvernementaux, sur les moyens de favoriser la transparence des transferts internationaux d'armes classiques et sur le problème urgent qu'est le commerce illicite des armes. Nous accueillons avec enthousiasme ce rapport, qui résulte d'une initiative de la Colombie et de la résolution 43/75 I parrainée par 20 pays. Nous pensons que ce rapport marque un progrès important vers la gestion responsable par les Etats de leurs transferts d'armes. En particulier, il devrait encourager les Etats à exercer les contrôles nécessaires s'agissant des exportations et importations d'armes pour éviter qu'elles ne tombent dans les mains de ceux qui participent au commerce illicite des armes.

Le Gouvernement colombien estime indispensable de faire prendre conscience avec plus d'acuité du grave danger que constitue le commerce illicite des armes pour de nombreux pays. Nous considérons, à cette fin, que les Etats concernés par ce commerce doivent envoyer au Secrétaire général, aux fins de publication et de distribution, les informations relatives aux arsenaux confisqués par les autorités et qui ont été acheminés vers leur pays par des moyens illicites.

La Colombie appuie la création, sous les auspices des Nations Unies, d'un système de transparence, universel et non discriminatoire, sous forme d'un registre d'informations volontaires de la part des Etats concernant les transferts, la fabrication et les arsenaux d'armes classiques, ainsi que toutes les autres informations pertinentes susceptibles d'accroître la confiance entre les Etats. Nous pensons que ce système doit être conçu de

Mme Uribe de Lozano (Colombie)

manière à refléter une véritable transparence et à répondre aux objectifs que sont la réduction des tensions et l'instauration de la confiance. La transparence n'est donc pas une fin en soi. Pour contrecarrer les conséquences négatives des transferts d'armes, de la surproduction et de l'accumulation d'armes, la communauté internationale doit prendre des mesures plus radicales qui aboutissent à une réduction des armements aux niveaux les plus bas et à l'élaboration de normes internationales qui régissent les transferts d'armes.

La sécurité et l'instabilité d'un pays sont étroitement liées à celles de ses voisins. Fort de la vocation pacifiste des peuples d'Amérique latine et des Caraïbes et compte tenu de l'adhésion de ces gouvernements aux principes essentiels de l'Organisation, nous avons pris des mesures pour faire obstacle à la prolifération des armes nucléaires dans notre région. Il nous faut maintenant présenter des initiatives concrètes en vue d'une limitation réelle des armements et d'une réduction des dépenses militaires afin de libérer des ressources qui pourront être consacrées à notre développement. L'une de ces initiatives, qui repose sur une idée dont nous convenons, est celle que le Président Alberto Fujimori, du Pérou, a présenté à la première réunion du Sommet ibéro-américain et selon laquelle le désarmement latino-américain est doctrine et action.

Parmi les efforts déployés par la communauté internationale en vue du désarmement, les accords souscrits à l'échelon régional ou par un groupe de pays dans une région donnée sont particulièrement utiles pour créer un climat de confiance. Nous nous félicitons donc de l'accord, signé ces jours derniers entre l'Argentine, le Brésil et le Chili, et ensuite l'Uruguay, qui implique des engagements conformes à l'éventuelle convention multilatérale interdisant les armes chimiques. Dans le même esprit, nous nous félicitons des mesures bilatérales conclues entre l'Argentine et le Brésil pour encourager la coopération en faveur de l'utilisation exclusivement pacifique de l'énergie nucléaire et la signature d'accords de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Pour encourager la confiance régionale et internationale, il est tout aussi important de rappeler que l'Afrique du Sud, la Tanzanie, le Zimbabwe et la Zambie ont adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

Mme Uribe de Lozano (Colombie)

tandis que la France et la République populaire de Chine ont annoncé qu'elles s'engagent à le faire.

La convention sur l'élimination totale des armes chimiques de la face de la terre est sur le point d'être conclue. Il semble que les obstacles à l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage, de l'acquisition, de l'utilisation et du transfert de ces armes aient été surmontés. A cet égard, nous nous félicitons de l'annonce faite par le Président Bush, selon laquelle son pays se propose d'être parmi les premiers signataires de cette convention, s'engage à démanteler ses arsenaux d'armes chimiques et n'a pas l'intention d'insister sur le droit de représailles comme élément de la convention.

Notre délégation espère que la logique des initiatives annoncées par les Etats-Unis et l'Union soviétique en ce qui concerne les armes nucléaires à courte portée s'appliquera également à la militarisation de l'espace extra-atmosphérique qui est tout à fait inutile. L'humanité ne gagnera pas grand chose si les menaces que constituent ces armes diminuent sur la Terre mais s'étendent à l'espace extra-atmosphérique.

La présente session de l'Assemblée générale nous fournit une autre possibilité qui, à notre avis, est exceptionnelle pour que les pays du monde s'asseyent de nouveau à la même table pour examiner les problèmes du désarmement dans une atmosphère favorable. Nombreux sont ceux pour qui cette assemblée a cessé d'être une autre instance rhétorique, contribuant peu ou pas à la solution d'un problème tel que l'armement, et dont l'effet se fait sentir dans toutes les régions du monde; dans certains cas il a été latent et dans d'autres il s'est parfois reflété dans des événements tragiques. Nous souhaitons que nos travaux au cours de la présente session de l'Assemblée générale débouchent sur de meilleures possibilités de réaliser l'une des aspirations les plus urgentes de l'humanité : un désarmement réel et efficace.

Les activités nationales, régionales et internationales en matière de désarmement exigent une détermination et une sorte de mystique, ainsi qu'une conception humaniste conformément à laquelle la décision du désarmement se répandrait dans tous les secteurs pour les unifier. Les stratégies en faveur du désarmement ne peuvent faire abstraction du travail notable destiné à insuffler à tous les secteurs de la société un sentiment humanitaire qui

Mme Uribe de Lozano (Colombie)

ennoblisse les efforts déployés et, en même temps, encourage la mission d'épanouissement collectif, fondée sur la dignité humaine en tant que pierre angulaire des relations internationales.

La séance est levée à midi.